

» convenoit de lui accorder sa prière. » Le Sénat ayant délibéré sur cette proposition, fut d'avis, que puisque le Comte de Tessin persistoit à vouloir se retirer pour jouir du repos auquel son âge avancé l'appelloit, il ne paroïssoit pas qu'on pût lui refuser de nouveau sa demande. Après quoi ce Seigneur fut appelé dans le Sénat, où le Roi lui annonça « Que la démission qu'il demandoit de la Charge de Gouverneur du Prince Gustave, lui étoit accordée. » Sa Majesté ajouta des remerciemens qu'elle exprima dans les termes les plus gracieux pour le zèle & l'attention avec lesquels le Comte de Tessin s'étoit attaché à remplir cette Charge ; ce qui est fort flatteur pour un sujet. Ce Seigneur conserve néanmoins le titre & les appointemens de Gouverneur du Prince Gustave, jusqu'à la prochaine Diète, qu'il recevra sa démission en forme des États assemblés. Le Roi proposa dans la même assemblée du Sénat, le Comte de Stromberg, Sénateur, pour exercer provisionnellement les fonctions de la Charge dont le Comte de Tessin est démis ; ce qui fut généralement approuvé.

La Comtesse de Tessin, épouse du Comte de ce nom, ayant aussi désiré de se retirer des Emplois de la Cour, avoit remis entre les mains de la Reine celui de Grande Maitresse de la Maison de Sa Majesté qu'elle occupoit ; mais à la réquisition & pour satisfaire au désir de cette Princesse, elle est rentrée peu de jours après dans l'exercice des fonctions de cette Charge.

III. Il n'y a plus dans *Stockholm* aucune maison particulière où le Cuivre ne soit profcrit pour les Bâteries de Cuisine, du moins dans l'intention. On y a introduit l'usage des Bâteries de fer. Le Baron de Scheffer, ci-devant

Ambassa-